

COMMUNIQUÉ POUR LA FIN DE L'ANNÉE 2019/2020

1. SANCTIONS DES ÉTUDES**Décision finale du conseil de classe pour les élèves du premier degré :**

Au terme du premier degré, les décisions peuvent revêtir deux formes différentes :

- Une décision de certification de réussite (CE1D),
- Une décision d'orientation.

Le bulletin de juin sera accompagné de l'attestation de décision de délibération, de la fiche de réinscription, du bordereau de procure, des directives pratiques pour l'année 2020/2021 et du rapport de compétences.

Décision finale du conseil de classe pour les élèves du second et du troisième degré :

Lors des délibérations de fin juin, les décisions peuvent revêtir trois formes différentes :

- **Une décision de réussite sans restriction** (modèle A) : elle donne accès à l'année supérieure dans les mêmes options et laisse la possibilité de se réorienter volontairement.
- **Une décision de réussite avec restriction** (modèle B) : elle donne accès à une année supérieure pour autant que la réorientation imposée soit respectée. Cette restriction peut être levée en recommençant l'année et en la réussissant sans restriction.
- **Une décision de non admission dans la classe supérieure** (modèle C). Une deuxième session peut être demandée par le conseil de classe, uniquement en 6^{ème} et 7^{ème} années (ajournement).

La décision sera assortie d'un avis et, chaque fois que nécessaire, de conseils concernant le choix des options et/ou le passage vers une autre forme d'enseignement.

Lors des délibérations pour l'octroi du CESS, du CE6P et du CE7Q, le conseil de classe prendra en compte tant les résultats des cours généraux que ceux de l'option.

Toutes les épreuves d'intégration de 5^{ème} et de 6^{ème} seront prises en compte lors de la délibération pour l'obtention du certificat de qualification c'est-à-dire du CQ6.

Ce sont les épreuves d'intégration de 7^{ème} année qui sont prises en considération pour l'octroi du CQ7 ou du complément au CQ6.

Le bulletin de juin sera accompagné de l'attestation de décision de délibération, de la fiche de réinscription, du bordereau de procure et des directives pratiques pour l'année 2020/2021.

2. CONCILIATION INTERNE EN CAS DE REFUS DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION OU DU COMPLÉMENT AU CQ6

Des modifications apportées en juillet 2012 à l'article 96 du décret missions prévoient la possibilité d'une procédure de conciliation interne dans le cas où les parents d'élève mineur ou l'élève majeur contesterait la décision prise par le jury de qualification.

Cette procédure concerne les options suivantes : toutes les 6P, toutes les 6Q sauf 6Q ASH et 6Q AP, toutes les 7Q et les 7P.

• Cette procédure entraîne l'agenda suivant :

- 1) Les épreuves de qualification avec jury se dérouleront du 5 juin au 11 juin 2020.
- 2) Les résultats seront affichés à l'infirmerie le mardi 16 juin (obtention ou non du cq) dès 16h.
- 3) Les dépôts de demande de conciliation interne sont recevables le mercredi 17 juin de 14h à 17h et le jeudi 18 juin de 8h30 à 10h auprès du chef d'atelier de la section. Il est essentiel d'apporter **des éléments bien fondés** dans l'introduction de cette conciliation.
- 4) La commission des conciliations internes se réunira dans l'après-midi du jeudi 18 juin et organisera éventuellement de nouvelles délibérations le vendredi 19 juin dans la journée.
- 5) Les décisions seront communiquées par téléphone le lundi le 22 juin 2020 dans l'après-midi.

• **Il n'y a pas de seconde session en septembre pour les certificats de qualification.**

• **Modalités de dépôt :**

- **respect des horaires ci-dessus,**
- **document de motivation signé par l'élève majeur ou par le responsable légal de l'élève mineur à déposer contre accusé de réception auprès du chef d'atelier de la section.**

3. RECOURS CONTRE LA DÉCISION DU CONSEIL DE CLASSE (NON-RÉUSSITE D'ANNÉE)

3.1. Recours interne

Un recours peut être introduit contre :

- Certaines décisions au premier degré
- Les décisions de modèles b ou c pour les élèves du second et du troisième degré

Selon la procédure définie par le décret sur les missions de l'école et reprise dans notre règlement des études : s'ils estiment avoir des éléments de nature à étayer une contestation, les parents ou l'élève, s'il est majeur, doivent rédiger un écrit exposant les motifs de la contestation et le remettre, lors d'une entrevue avec le chef d'établissement ou son délégué, le jour qui suit la remise officielle des résultats ».

Modalités de dépôt :

- document de motivation rédigé et signé par l'élève majeur ou par le responsable légal de l'élève mineur contre accusé de réception auprès d'un membre de l'équipe de direction dans le bâtiment r ;
- entretien avec un membre de la direction suivant les horaires établis ci-dessous.

Pour cette année scolaire 2019/2020, les heures d'ouverture des bureaux pour une entrevue avec un membre de la direction sont le vendredi 26 juin, le samedi 27 juin ou le lundi 29 juin. Il est obligatoire (l'élève majeur ou le responsable légal uniquement si l'élève est mineur) de venir déposer le recours dans les bureaux de l'école.

Les bureaux sont ouverts sans rendez-vous le vendredi 26 de 18h30 à 19h30, le samedi 27 de 10h à 12h et le lundi 29 de 8h à 11h et de 13h à 15h.

Pour instruire la demande, le chef d'établissement convoque une commission locale comportant un administrateur désigné par le pouvoir organisateur, qui consulte toute personne susceptible de l'éclairer dans sa tâche et, par priorité, le(s) professeur(s) concerné(s) et le parrain.

La commission interne peut demander au chef d'établissement de convoquer un nouveau conseil de classe pour qu'il reconsidère sa décision.

Les parents ou l'élève majeur peuvent avoir communication de la décision de recours interne le mardi 30 juin de 15h à 16h15. Une notification écrite sera également envoyée aux parents ou à l'élève majeur, par recommandé avec accusé de réception.

3.2. Recours externe:

Avant le 10 juillet 2020, les parents ou l'élève majeur peuvent introduire un recours externe s'ils ne sont pas satisfaits de la décision prise par l'école suite au recours interne et ceci, à l'adresse suivante :

Service de la sanction des études,
Conseil de recours,

Bureau 1F140, rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles

Le recours externe est validé par l'envoi à l'administration d'une lettre recommandée comprenant la motivation précise de celui-ci et toute pièce de nature à éclairer le conseil.

Une copie de cet envoi est adressée au chef d'établissement également par courrier recommandé.

4. AGENDA DE JUIN :

A) Dates des évaluations sommatives (examens) :

- Pour les classes du premier degré ainsi que la 8^{ème} année steiner : du lundi 15 juin au lundi 22 juin au plus tard *
- Pour les classes de troisième et de quatrième professionnelle : du jeudi 11 juin au vendredi 19 juin au plus tard,
- Pour toutes les autres classes : du vendredi 5 juin au lundi 22 juin au plus tard,
- Les élèves de la classe de 7^{ème} steiner terminent les cours le 22 juin.

Fin mai, l'horaire des examens sera communiqué aux élèves par le titulaire.

* Sous réserve des dates fixées par la fédération Wallonie-Bruxelles

B) Dates des épreuves de qualification et des épreuves avec jury :

Du vendredi 5 juin au jeudi 11 juin 2020 pour toutes les classes concernées par ces épreuves.

Le ... Juin pour les élèves de 6 Q AP (à déterminer).

C) Remise des résultats pour les classes terminales à la salle de gymnastique (côté tour) :

- Mercredi 24 juin 2020 à 17 h 30 : les classes de 6T
- Mercredi 24 juin 2020 à 19 h : les classes de 6P et 7P
- Jeudi 25 juin 2020 à 17 h 30 : les classes de 6Q INFO, IG, PHOTO et 7Q IS/MM
- Jeudi 25 juin 2020 à 19 h : les classes de 6Q MT, AP, TIB, TB, ASH et 7Q DAO, 7QDAO-EM et 7QTEC.

Ces proclamations seront suivies d'une rencontre avec les enseignants (distribution des bulletins, des attestations, des documents pour la seconde session, fiche d'inscription,...) au réfectoire ou en dessous du préau. Un verre de l'amitié y sera servi.

D) Dates des activités organisées durant les « jours blancs » :

Les 22, 23 et 24 juin 2020* diverses activités culturelles, sportives, ludiques et éducatives seront proposées aux élèves de la première à la quatrième année qui le souhaitent. Un horaire détaillé leur sera communiqué plus tard.

*Sous réserve des dates officielles du CE1D.

E) Remise des résultats pour toutes les autres classes (de la 1^{ère} à la 5^{ème}) :

Vendredi 26 juin 2020 de 15 h à 18 h : dans les locaux habituels des réunions de parents.

Veuillez prendre rendez-vous avec le parrain/la marraine.

5. FICHE DE RÉINSCRIPTION

La fiche de réinscription pour l'année scolaire 2020/2021 qui vous sera remise avec le bulletin doit nous parvenir avant le lundi 6 juillet 2020 au plus tard.

Passé cette date, nous ne serons plus en mesure de garantir la disponibilité des places dans l'option choisie.

6. Deuxième session pour la réussite d'année pour les 6^{èmes} et 7^{èmes}

Deuxième session pour les 6 ^{èmes} et 7 ^{èmes}	1 Et 2 septembre 2020
Délibération seconde session	Les classes 6T, 6Q et 7Q : 3 septembre 2020 en fin d'après-midi, Les classes de 7P et 6P : 4 septembre 2020 en soirée.
Remise des bulletins après la seconde session	Les bulletins seront disponibles à l'accueil à partir de 12h le lundi 7 septembre 2020.
Introduction des recours internes pour les secondes sessions	Lundi 7 septembre 2020 de 16h à 17h et mardi 8 septembre 2020 de 14h à 15h
Commission interne des recours	Mercredi 9 septembre 2020 dans l'après-midi
Communication des décisions :	Jeudi 10 septembre 2020 par téléphone, en fin de journée. Un courrier par recommandé sera envoyé en cas de maintien de la décision.
Distribution des bulletins après recours	Vendredi 11 septembre 2020 à partir de 12h. Une notification écrite sera également envoyée aux parents ou à l'élève majeur, par recommandé avec accusé de réception.

Nous souhaitons à chacun que ce mois de juin se déroule le mieux possible et nous vous prions de croire, chers parents, cher(e)s élèves, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Didier Navez

Benoît Poncelet

Cindy Baillieux

Marylène Mathias

Chef des travaux d'ateliers

Sous-directeur

Sous-directrice

Directrice

Éphémérides 2019-2020

Congés scolaires

Congé de Toussaint du lundi 28 octobre 2019 au vendredi 1 novembre 2019
Vacances de Noël du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020
Congé de Carnaval du lundi 24 février 2020 au vendredi 28 février 2020
Vacances de Pâques du lundi 6 avril 2020 au vendredi 17 avril 2020
Le vendredi 27 septembre 2019 (Fête de la communauté Française)
Le lundi 11 novembre 2019 (Armistice de 1918)
Le vendredi 1^{er} mai 2020 (Fête du travail)
Le jeudi 21 mai 2020 (Ascension) et le vendredi 22 mai 2020 (congé)
Le lundi 1 juin 2020 (Pentecôte)

Divers

Ecole ouverte : le jeudi 21 mai 2020
Journée(s) pédagogique(s) : le lundi 27 janvier 2020 (Attention session de Noël différée)
Jours blancs : le lundi 22, le mardi 23 et le mercredi 24 juin 2020 (sous réserve des dates officielles du CE1D)
Jours de remise des livres à la procure : le jeudi 18 juin et le lundi 22 juin 2020

Conseils de classe

Lundi 21 octobre 2019 (les élèves sont en congé)
Mardi 22 octobre 2019 à partir de 14h30 (certaines classes sont en congé)
Mercredi 23 octobre 2019 à partir de 14h30 (certaines classes sont en congé)
Mercredi 18 décembre 2019 à partir de 12 h (les élèves sont en congé)
Jeudi 19 décembre 2019 (les élèves sont en congé)
Lundi 9 mars 2020 à partir de 15h25 (certaines classes sont en congé)
Mardi 10 mars 2020 à partir de 14h30 (certaines classes sont en congé)
Mercredi 11 mars 2020 (les élèves sont en congé)

Remises des bulletins

Vendredi 25 octobre 2019 de 9h10 à 10h15
Vendredi 20 décembre 2019, de 8h20 à 11h
Vendredi 13 mars 2020 de 10h à 11h05
Vendredi 29 mai 2020 de 11h05 à 11h55, pour les 2^e et 3^e degrés (sauf les 3P et 4P)
Vendredi 5 juin 2020 de 12h45 à 13h35, pour le 1^{er} degré et 3P/4P

Permanences et rencontres parents/professeurs

Réunion des parents de première année « classique », le mardi 1 octobre 2019 à 19h (à la salle polyvalente)
Réunion des parents des classes Waldorf-Steiner, le jeudi 19 septembre 2019 à 19h pour les nouveaux élèves et à 20h pour les anciens élèves (à la salle de gym côté tour)
Vendredi 8 novembre 2019 de 16h30 à 19h
Vendredi 20 décembre 2019 de 8h20 à 11h
Vendredi 20 mars 2020 de 16h30 à 19h
Vendredi 26 juin 2020 de 15h à 18h (classes de 1 à 5)

Sessions d'examens

Décembre du mardi 10 décembre au mardi 17 décembre 2019 (2e, 3e degrés communs et Waldorf-Steiner)
du mercredi 11 au mardi 17 décembre 2019 (1er degré commun + 5STARPA)
Les classes du 1er degré Waldorf-Steiner ont cours jusqu'au mercredi 18 décembre 2019 inclus
Session Noël différée (CM) le lundi 27 janvier 2020
Juin du vendredi 5 au lundi 22 juin 2020 (2^e et 3^e degrés)
du jeudi 11 au vendredi 19 juin 2020 (3P et 4P)
du lundi 15 juin au lundi 22 juin 2020 pour les classes du 1D (sous réserve)
Les classes de 7^e Waldorf-Steiner ont cours jusqu'au 22 juin 2020 inclus

Délibérations du mercredi 17 juin au vendredi 26 juin 2020

Remises des résultats

Les classes de 1 ^{ères} à 5 ^{es}	le vendredi 26 juin 2020 de 15h à 18h
6 ^{es} transitions	le mercredi 24 juin 2020 à 17h30
6 ^{es} et 7 ^{es} professionnelles	le mercredi 24 juin 2020 à 19h
6 ^{es} et 7 ^{es} qualifications (Photo, IG, Info, IS et MM)	le jeudi 25 juin 2020 à 17h30
6 ^{es} et 7 ^{es} qualifications (TIB, AP, ASH, TB, MT, DAO, DAOEM et ENC.de CHANTIER)	le jeudi 25 juin 2020 à 19h

Recours : voir document sur l'organisation de fin d'année dans le journal de classe.
